

TD 06
AFFECTATION D'UNE PERTE

- **Objectif(s) :**
 - Mise en pratique des principes relatifs à l'affectation d'une perte.
- **Pré-requis :**
 - Connaissances en droit des sociétés,
 - Maîtrise des techniques comptables de base.
- **Modalités :**
 - Exemple d'affectation du résultat déficitaire dans une société.
- **Durée indicative :**
 - 1 heure.

TABLE DES MATIERES

Enoncé :	2
Travail à faire :	2
Documents :	3
• Document 1 :	3
• Document 2 :	3
Annexes :	4
• Annexe 1 :	4
• Annexe 2 :	4
Correction :	5
• Travail 1 :	5
• Travail 2 :	5
• Travail 3 :	5

Enoncé :

En 200N, une société a subi une conjoncture défavorable avec pour conséquences une forte chute du chiffre d'affaires accompagnée d'une baisse de rentabilité en raison d'une concurrence accrue sur son marché.

L'exercice comptable 200N se solde ainsi par une perte qu'il va falloir affecter en envisageant deux solutions possibles :

- Solution 1 : Report à nouveau de la perte.
- Solution 2 : Imputation de la perte sur les autres réserves.

A cette fin, vous communique les documents et annexes suivants :

- **Document 1** : Extrait du bilan (capitaux propres avant répartition).
- **Document 2** : Extrait du plan comptable de la société.
- **Annexe 1** : Solution 1 : Bordereau de saisie / Extrait du bilan après répartition (à compléter).
- **Annexe 2** : Solution 2 : Bordereau de saisie / Extrait du bilan après répartition (à compléter).

Travail à faire :

En utilisant les documents et les annexes fournis,

1°) Pour la solution 1, comptabiliser l'opération d'affectation du résultat au journal de la société et présenter la situation des capitaux propres après répartition au 31 décembre 200N.

2°) Pour la solution 2, comptabiliser l'opération d'affectation du résultat au journal de la société et présenter la situation des capitaux propres après répartition au 31 décembre 200N.

3°) Une troisième possibilité d'affectation du résultat n'a pas été envisagée ici. Indiquer laquelle en précisant ses objectifs et ses modalités.

Documents :

• **Document 1 :**

Extrait du bilan au 31/12/200N (avant répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres :	
○ Capital social (1 000 actions de 150 €) :	150 000,00
○ Réserve légale :	15 000,00
○ Réserve statutaire :	50 000,00
○ Autres réserves :	38 500,00
○ Report à nouveau créditeur 200N-1 :	1 500,00
○ Résultat de l'exercice (perte) :	- 35 000,00
Total	220 000,00

• **Document 2 :**

EXTRAIT DU PLAN COMPTABLE DE LA SOCIETE
Compte 1061. Réserve légale.
Compte 1063. Réserves statutaires ou contractuelles.
Compte 1064. Réserves réglementées.
Compte 1068. Autres réserves.
Compte 110. Report à nouveau (solde créditeur).
Compte 119. Report à nouveau (solde débiteur).
Compte 120. Résultat de l'exercice (bénéfice).
Compte 129. Résultat de l'exercice (perte).

Annexes :

• Annexe 1 :

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Report à nouveau de la perte 200N		
Totaux					

Extrait du bilan au 31/12/200N (après répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres :	
○ Capital social (1 000 actions de 150 €) :	
○ Réserve légale :	
○ Réserve statutaire :	
○ Autres réserves :	
○ Report à nouveau débiteur 200N :	
Total	

• Annexe 2 :

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Imputation de la perte 200N sur les autres réserves		
Totaux					

Extrait du bilan au 31/12/200N (après répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres :	
○ Capital social (1 000 actions de 150 €) :	
○ Réserve légale :	
○ Réserve statutaire :	
○ Autres réserves :	
○ Report à nouveau débiteur 200N :	
Total	

Correction :

• **Travail 1 :**

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc.	110	Report à nouveau (solde créditeur)	Report à nouveau de la perte 200N	1 500,00	
200N	119	Report à nouveau (solde débiteur)		33 500,00	
	129	Résultat de l'exercice (perte)			
Totaux				35 000,00	35 000,00

Extrait du bilan au 31/12/200N (après répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres :	
o Capital social (1 000 actions de 150 €) :	150 000,00
o Réserve légale :	15 000,00
o Réserve statutaire :	50 000,00
o Autres réserves :	38 500,00
o Report à nouveau débiteur 200N :	-33 500,00
Total	220 000,00

• **Travail 2 :**

Bordereau de saisie - Journal Unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc.	110	Report à nouveau (solde créditeur)	Imputation de la perte 200N sur les autres réserves	1 500,00	
200N	1068	Autres réserves		33 500,00	
	129	Résultat de l'exercice (perte)			
Totaux				35 000,00	35 000,00

Extrait du bilan au 31/12/200N (après répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres :	
o Capital social (1 000 actions de 150 €) :	150 000,00
o Réserve légale :	15 000,00
o Réserve statutaire :	50 000,00
o Autres réserves :	5 000,00
o Report à nouveau débiteur 200N :	
Total	220 000,00

• **Travail 3 :**

La perte aurait également pu être imputée sur le capital afin de réaliser un assainissement financier.

La présence de pertes cumulées importantes peut entraîner une perte de confiance des tiers :

- Créanciers de la société ayant connaissance des bilans,
- Associés qui n'attendent aucun dividende tant que les pertes n'ont pas été compensées par des bénéfices.

La réduction de capital permet d'ajuster la valeur nominale des titres à leur valeur réelle.

Elle est effectuée par imputation des pertes au capital.

Cette opération peut permettre ensuite :

- Une augmentation de capital,
- Une régularisation de la situation nette lorsque les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital.

Cette stratégie financière consistant à réduire le montant du capital puis d'amener ensuite au minimum légal par une augmentation porte le nom de « *coup d'accordéon* ».

Remarque :

L'assemblée générale peut décider une réduction de capital inférieure ou supérieure au report à nouveau débiteur (pertes cumulées) soit pour arrondir la nouvelle valeur des titres ou pour faciliter l'annulation du nombre de titres.

Lorsque la réduction de capital est supérieure aux pertes, l'excédent doit être traité en comptabilité comme une « prime d'émission ».